



CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
COMMUNE DE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

N°2022/05

**OBJET DE LA DECISION : TRAVAUX DE PEINTURE A LA MAISON
D'HABITATION - FERME DE LA COMMANDERIE**

Le Maire de Saint-Aubin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27/11 en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le devis N°1030 du 10 mars 2022 de l'entreprise DJAZZY CONCEPT, situé 7 place du 11 Novembre 1918 à Bobigny 930000, pour les travaux de peinture dans 3 chambres de la Maison d'Habitation de la Ferme de la Commanderie,

CONSIDERANT le coût de ce devis d'un montant total de 4 560€ TTC,

DECIDE

- De solliciter l'entreprise DJAZZY CONCEPT, situé 7 place du 11 Novembre 1918 à Bobigny 930000, pour effectuer les travaux de peinture dans 3 chambres de la Maison d'Habitation de la Ferme de la Commanderie,
- De verser à l'entreprise DJAZZY CONCEPT :
 - Un 1^{er} acompte de 1 824€ TTC correspondant à 40% du cout TTC des travaux au démarrage des travaux,
 - Un 2^{ème} acompte de 1 824€ TTC correspondant à 40% du cout TTC des travaux au cours des travaux,
 - Le solde de 912€ TTC correspondant à 20% du cout TTC des travaux, à la fin des travaux achevés et à réception de la facture

Monsieur le Maire et Madame la Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de la présente décision.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à SAINT-AUBIN

Le 18 mars 2022

Le Maire,

Pierre-Alexandre MOURET

